1.2. ANALYSE ECONOMIQUE

1.2.1. POPULATION ACTIVE ET EMPLOIS PROPOSES SUR LA COMMUNE

1.2.1.1. LA POPULATION ACTIVE SUR LA COMMUNE

Source : INSEE

La population de 15 à 64 ans représentait en 2015 sur La Verdière 934 personnes. Parmi elles, environ 305 (32,7%) sont inactives (81 élèves/étudiants, 105 retraités ou pré-retraités et 119 autres inactifs).

Sur les 629 personnes actives environ (67,3%), 528 ont un emploi (83,9% des actifs). 101 personnes sont au chômage (16,1% de la population active). Le taux de chômage est de 16,3% pour les hommes et de 16,0% pour les femmes.

	2015	2010
Ensemble	**934**	**916**
Actifs en %	**67,3**	**64,0**
Actifs ayant un emploi en %	56,5	53,6
Chômeurs en %	10,9	10,4
Inactifs en %	**32,7**	**36,0**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,7	4,7
Retraités ou préretraités en %	11,2	18,1
Autres inactifs en %	12,8	13,1

	2015	2010
Nombre de chômeurs	**101**	**95**
Taux de chômage en %	16,1	16,3
Taux de chômage des hommes en %	16,3	13,5
Taux de chômage des femmes en %	16,0	19,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	47,0	54,5

La population active et le chômage sur La Verdière (source : INSEE)

Parmi les 533 personnes ayant un emploi (la donnée passant de 528 à 533 selon les tableaux de l'INSEE), 426 sont salariées (79,9%) dont 22,1% à temps partiel et 107 sont non-salariés (20,2%) dont 22,6% à temps partiel.

Parmi 426 salariés, 360 sont titulaires de la fonction publique ou sous contrats à durée indéterminée (84,5% des emplois salariés). Parmi les non-salariés, les employeurs sont au nombre de 27 et les indépendants au nombre de 77. On compte 3 aides familiaux.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**280**	**100**	**253**	**100**
Salariés	**213**	**76,1**	**213**	**84,0**
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	187	66,7	173	68,4
Contrats à durée déterminée	7	2,5	29	11,6
Intérim	4	1,4	1	0,4
Emplois aidés	3	1,1	5	2,0
Apprentissage - Stage	12	4,3	4	1,6
Non-Salariés	**67**	**23,9**	**41**	**16,0**
Indépendants	48	17,0	29	11,6
Employeurs	19	6,9	8	3,2
Aides familiaux	0	0,0	3	1,2

Les formes d'emploi de la population active sur La Verdière (source : INSEE)

Parmi les 533 personnes ayant un emploi, 167 travaillent sur la commune même, soit un taux important de 31,4% de la population active. 366 travaillent sur une autre commune. A noter dorénavant que les données INSEE ne distinguent plus les départements concernés.

En 2012, il apparaîssait que 166 travaillaient sur une autre commune du département (31,5% des personnes ayant un emploi) et 224 dans un autre département de la région (certainement les Bouches du Rhône et les Alpes de Haute Provence). Ces données démontrent l'attractivité toute relative des bassins d'emplois que sont Saint Maximin et Brignoles puisque de nombreux habitants travaillent en dehors du département.

La Verdière attire donc des personnes qui travaillent sur Manosque (04), Rousset (13), voire Aix-en-Provence (13). Outre Saint-Maximin (83) et Brignoles (83), des habitants travaillent à Draguignan (83), Barjols (83), etc.

Bien que véhiculant une image de commune résidentielle et faiblement dotée en appareil productif, ces données présentent également la commune de La Verdière comme ayant une répartition équilibrée entre les activités créatrices de valeur ajoutée et non dépendantes du marché local et les entreprises tournées vers la satisfaction unique des personnes présentes sur le territoire communal.

En effet, avec l'augmentation de la population et avec la mobilité croissante des populations et la séparation entre les lieux de travail, de vie, de loisirs ou de tourisme, une économie présentielle s'est développée. Cette économie prend en compte cette consommation basée sur les revenus dits « mobiles » et liée aux fonctions résidentielles, de retraites, sanitaires, récréatives, culturelles, touristiques et sportives.

Ainsi, 203 emplois se sont développés sur la commune comme nous le verrons au paragraphe 1.2.1.2.

Par ailleurs, il est à noter que 85,7% des personnes se rendent au travail en voiture, camionnette ou moto alors que seules 68,6% travaillent en dehors de la commune. Cela souligne l'importance de la voiture au quotidien : habitudes de confort prises, éloignement des quartiers résidentiels et lieux d'embauche, manque de transports collectifs adaptés à de petites distances (navettes, etc.).

De fait, sur les 697 résidences principales, 284 compte une voiture et 364 au moins deux voitures. A minima, le parc automobile est estimé à 1 012 véhicules.

6,3% des actifs n'ont pas besoin de se déplacer, 3,6% utilisent les transports en commun, 3,4% marchent et 1,0% utilisent un deux roues.

Concernant la scolarisation et le niveau d'étude, plusieurs informations sont fournies par l'INSEE. Ainsi, en 2015, le niveau de scolarisation est assez bon jusqu'à 14 ans sans pour autant atteindre 100% (72,3% des enfants scolarisés entre 2 et 5 ans, 98,0% entre 6 et 10 ans et 95,9% entre 11 et 14 ans). Ce taux chute à 91,2% entre 15 et 17 ans (près d'un enfant sur dix non scolarisé).

Le taux chute à 49,3% entre 18 et 24 ans (près d'un adolescent sur deux non scolarisé) mais il est en nette augmentation comparé à 2010 (33,3% alors). Au-delà de 24 ans, 2,1% de la population est encore scolarisée.

Taux de scolarisation sur La Verdière (source : INSEE)

Sur les 1 252 personnes de 15 ou plus non scolarisées, 29,9% n'ont pas de diplôme. 16,3% sont titulaires d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel) et 31,5% sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP. 22,3% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	**1 252**	**607**	**645**
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	29,9	29,4	30,3
d'un CAP ou d'un BEP	31,5	35,1	28,1
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16,3	13,7	18,7
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	22,3	21,9	22,8

Le niveau d'étude sur La Verdière (source : INSEE)

1.2.1.2. L'EMPLOI SUR LA COMMUNE

Selon l'INSEE, en 2015, 203 emplois sont pourvus sur la commune de La Verdière. 533 habitants actifs ayant un emploi, l'indicateur de concentration d'emploi est élevé avec 38,0%. Sur ces 203 emplois, 120 sont salariés (59,1%). Parmi ces emplois salariés, 58 emplois sont à temps partiel soit un taux important de 48,3%.

Les emplois non salariés sont quant à eux au nombre de 82 (40,9%). 19 sont à temps partiel. Au total, 37,9% des emplois proposés sur la commune sont à temps partiel.

	2015	%	2010	%
Ensemble	**203**	**100,0**	**151**	**100,0**
Salariés	**120**	**59,4**	**91**	**60,1**
dont femmes	*71*	*34,9*	*53*	*34,9*
dont temps partiel	*58*	*28,4*	*40*	*26,3*
Non-salariés	**82**	**40,6**	**60**	**39,9**
dont femmes	*32*	*16,0*	*24*	*16,2*
dont temps partiel	*19*	*9,5*	*9*	*5,8*

Les emplois proposés sur La Verdière (source : INSEE)

L'INSEE recense 96 entreprises sur le territoire au 31/12/2016. Parmi elles, 29 sont dans le domaine de la construction (30,2% des entreprises), 24 dans le secteur Commerce, transport, hébergement et restauration (25,0%), 22 dans le service aux entreprises (22,9%), 15 dans le service aux particuliers (15,6%) et 6 dans l'industrie (6,3%).

En 2017, 14 entreprises ont été créées (+ 14,6%), dont 10 entreprises individuelles. 7 entreprises sont dans le commerce, transport, hébergement et restauration, 3 dans les services aux industries, 3 dans les services aux particuliers et 1 dans l'industrie.

	Nombre	%
Ensemble	**96**	**100,0**
Industrie	6	6,3
Construction	29	30,2
Commerce, transport, hébergement et restauration	24	25,0
Services aux entreprises	22	22,9
Services aux particuliers	15	15,6

Nombre d'entreprises sur La Verdière (source : INSEE)

En intégrant 8 activités agricoles et les services publics, il s'avère que 89 « entreprises / activités » emploient des salariés. A noter que ce n'est pas le cas des 6 activités dites industrielles recensées sur le territoire. Ce sont donc des activités «industrielles » au sens de la classification INSEE mais il n'y a pas d'industrie à proprement parler sur le territoire. Nous sommes bien dans un contexte rural.

Au regard du nombre initial d'entreprises (98 sans compter les agriculteurs et les services publics), on note une part importante d'activités sans salarié.

Parmi les 89 structures employant des salariés, 41 comptent entre 1 et 9 salariés, soit 46,1%. 27 activités emploient entre 10 et 19 salariés et 21 entre 20 et 49 salariés. La commune compte donc des structures assez diversifiées, gages d'une certaine stabilité.

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	**89**	**100,0**	**41**	**27**	**21**	**0**	**0**
Agriculture, sylviculture et pêche	8	9,0	8	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	13	14,6	13	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	36	40,4	20	16	0	0	0
dont commerce et réparation automobile	21	23,6	5	16	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	32	36,0	0	11	21	0	0

Postes salariés par entreprises (source : INSEE)

Si on s'intéresse aux 152 établissements déclarés (collectivité, exploitants agricoles, etc.), il est à noter que 132 (86,8%) ne comptent aucun salarié. 17 comptent 1 à 9 salariés, 2 entre 10 à 19 salariés et 1 entre 20 et 49 salariés. Les données INSEE se contredisent donc. Les tissu économique local est bien basé sur de petites structures.

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	**152**	**100,0**	**132**	**17**	**2**	**1**	**0**
Agriculture, sylviculture et pêche	21	13,8	18	3	0	0	0
Industrie	9	5,9	9	0	0	0	0
Construction	30	19,7	24	6	0	0	0
Commerce, transports, services divers	81	53,3	72	8	1	0	0
dont commerce et réparation automobile	22	14,5	19	2	1	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	11	7,2	9	0	1	1	0

Postes salariés par établissements (source : INSEE)

Si la sphère présentielle s'est développée ces dernières années avec 89 établissements (dont 2 publics) concernés sur 175 (50,9%) en 2015, la sphère non présentielle reste importante avec 86 établissements concernés. La commune offre donc des emplois relatifs aux besoins du quotidien mais aussi tournés vers d'autres entreprises ou ne satisfaisant pas directement aux besoins des ménages présents sur place.

Pour rappel, la sphère présentielle concerne les activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. C'est le cas d'une boulangerie, d'un super-marché, etc.

Les activités de la sphère non présentielle, aujourd'hui dénommée activités productives, sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. C'est par exemple le cas d'une entreprise qui fabrique des cartes à puce.

Le tourisme joue encore un rôle modeste dans la dynamique économique du territoire. Se situant en périphérie de zones économiques dynamiques comme Saint Maximin ou le CEA de Cadarache, la commune a jusque là joué un rôle résidentiel.

Pour l'heure, seul un camping non classé de 34 emplacements et 8 gîtes de séjour labélisés « gîte de France » sont recensés. La capacité d'accueil totale des gîtes est de 38 personnes avec 1 gîte qualifié « gîte Panda » qui bénéficie également de la marque accueil du Parc.

Le potentiel est pourtant réel : porte d'entrée du Parc Naturel Régional du Verdon, patrimoine bâti (dont le château) et naturel exceptionnel, etc.

La communauté de communes a confié au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte la compétence tourisme-patrimoine par rapport à l'aménagement global du territoire et à l'Office intercommunal du tourisme de la Provence Verte (EPIC) émanation du syndicat mixte, les missions d'accueil et de promotion touristique.

L'Office intercommunale du tourisme (OIT) fait la promotion du territoire en interne et en externe, assure un lien avec les professionnels et une mission d'accueil avec le public. Le siège de l'OIT est la maison du tourisme à Brignoles. Il y a dans le Pays de la Provence Verte quelques antennes de l'OIT, dont une basée à Barjols.

POPULATION ACTIVE ET EMPLOIS LOCAUX : LA SYNTHESE

• 934 personnes entre 15 à 64 ans dont 32,7% inactives (élèves/étudiants, retraités ou pré-retraités, et autres inactifs) ; 528 personnes actives ayant un emploi (taux de chômage de 16,1% de la population active)

• Emplois essentiellement salariés pour la population locale (79,9% des emplois) avec un développement du travail à temps partiel (22,1% des emplois salariés et 22,6% des emplois non salariés) ; 84,5% des salariés titulaires de la fonction publique ou sous contrats à durée indéterminée

• 167 des 533 personnes ayant un emploi travaillent sur la commune (taux important de 31,4%) ; La Verdière attractive pour les personnes travaillant aussi bien à Saint Maximin et Brignoles que Manosque (04), Cadarache (13), Rousset (13), voire Aix-en-Provence (13) et Draguignan (83)

• 85,7% des personnes se rendant au travail en voiture, camionnette ou moto alors que seules 58,6% travaillent en dehors de la commune (habitudes de confort, éloignement des quartiers résidentiels et lieux d'embauche, manque de transports collectifs adaptés à de petites distances)

• Niveau de scolarisation assez bon jusqu'à 17 ans (72,3% des enfants scolarisés entre 2 et 5 ans, 98,0% entre 6 et 10 ans, 95,9% entre 11 et 14 ans et 91,2% entre 15 et 17 ans) ; Plus faible entre 18 et 24 ans (49,3%) mais en forte augmentation comparé aux années précédentes

• Niveau d'étude assez faible (précarité d'une partie de la population face à l'emploi avec en sus une forte dépendance à la voiture)

• 203 emplois pourvus sur la commune dont 120 salariés (59,1%) ; Nombreux emplois à temps partiel (37,2%)

• 96 entreprises au 31/12/2019 dont 29 dans le domaine de la construction et 24 dans le secteur des commerces, transports et services divers ; 14 créations en 2017 (dont 10 entreprises individuelles) soit une augmentation de +14,6%

• 152 établissements déclarés (collectivité, exploitants agricoles, etc.) dont 132 (86,3%) sans salarié, 17 entre 1 à 9 salariés, 2 entre 10 à 19 salariés et 1 entre 20 et 49 salariés

• Sphères présentielle (89 établissements) et non présentielle (86 établissements) représentées de manière égale, preuve de la richesse et de la diversité économique du territoire

• Faible impact de l'activité touristique (1 seul camping non classé avec 34 emplacements et 8 gîtes déclarés pour une capacité totale de 38 personnes)

1.2.2. L'ECONOMIE AGRICOLE ET FORESTIERE

1.2.2.1. L'AGRICULTURE DANS LE DEPARTEMENT

Source : Chambre d'Agriculture du Var

° *QUELQUES CHIFFRES CLEF*

En 2010 étaient recensés 68 260 ha de superficie agricole utilisée dans le Var, soit 11% de la superficie du département (58% étant recouverte de forêt). 19,2% de la surface agricole du Var est gérée en bio. 5 420 exploitations agricoles ont été dénombrées en 2010 dont 59% en viticulture, 21% en horticulture et 4% pour l'élevage d'ovins-caprins. La taille moyenne d'une exploitation varoise est de 13 ha

En 2010, 23 750 actifs agricoles sont recensés dont 5 850 chefs et co-exploitants. 31% des chefs d'exploitation dans le Var sont des femmes. Le chiffre d'affaires dégagé est estimé à 421,5 millions d'euros dont 47% issus de l'activité viticole et 38% de l'activité horticole.

49% des exploitations ont une production sous signe de qualité et 35 % des exploitations commercialisent en circuits courts.

L'Agriculture varoise est n°1 en France pour :
- La production et la commercialisation de vin Rosé d'Appellation
- La production et la commercialisation de fleurs coupées
- La production de figues violettes, seule figue AOP de France
- La production et la diversité de ses miels
- La qualité de ses semences (reconnue au niveau européen)

° *LES FILIERES AGRICOLES*

L'Huile d'Olive (mais aussi olives de table, pâtes d'olives, etc.) est le véritable emblème du pourtour méditerannéen. C'est un produit à la fois agricole et culturel dans le Var. Au 19e siècle, l'activité économique oléicole était la première force économique agricole du Var. Aujourd'hui encore, l'oléiculture est largement présente sur le territoire. Sur 153 communes, 142 produisent de l'huile d'olive (réelle tradition provencale et paysagère).

Le Var représente le quart des oliveraies françaises et recence encore 41 moulins à huile en fonctionnement. L'huile d'olive de Provence est protégée par une appellation d'origine contrôlée (AOC) : «Huile d'Olive de Provence», reconnaissance de l'excellence de ce produit atypique de la région.

Le Miel (mais aussi pain d'épice, nougats, gelée royale, pollen, etc.) : Originaux et typiques d'un terroir de saveurs, les miels du Var sont réputés bien au-delà de ses frontières grâce aux savoir-faire des apiculteurs mais aussi à la grande diversité de plantes aromatiques (plus de 200 espèces) présentes dans le Var. Premier département apicole français en nombre de ruches, le Var compte plus de 185 apiculteurs qui pourront produire : miel de châtaignier, de lavande, thym, toutes fleurs, etc.

Les miels du Var bénéficient d'une Indication Géographique Protégée «Miels de Provence» qui garantit aux consommateurs l'originale géographique de ces produits. Quant aux miels de Lavande et aux miels toutes fleurs, ils bénéficient d'un Label Rouge, gage de qualité supérieure.

Avec plus de 30 500 hectares de vignoble, le Var est un territoire viticole par excellence. 59 % des exploitations varoises sont tournées vers cette activité économique de production. Le Var est aujourd'hui la première région productrice de vin rosé dans le monde et une référence internationale pour la qualité de ses vins rosés. Les vins rouges et blancs ne sont pas en reste et ont acquis leurs lettres de noblesse. Ce leadership s'appuie sur une grande richesse de terroirs et des savoir-faire très pointus.

Quatre Appellations d'Origine Contrôlée coexistent dans le Var : Bandol, Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix en Provence. Elles garantissent authenticité de terroir et qualité des produits. Une IGP pour les Vins de Pays du Var complète cette offre de vins de qualité.

Il existe aujourd'hui plus de 700 variétés de figues différentes mais « la figue de Solliès » est unique. En réalisant 71% de la production nationale de figues, le bassin de Solliès Pont est le numéro 1 français. Plus de 100 producteurs varois cultivent sur 306 hectares de vergers aujourd'hui ce fruit méridional, symbole

de l'art méditerranéen. La figue de Solliès bénéficie d'une Appelation d'Origine Protégée depuis 2011, c'est la seule figue AOP de France.

On compte également 2 000 ha de châtaigniers conduits en vergers, essentiellement concentrés sur le Massif des Maures. Dans le Var, la Marrouge est une variété locale typique qui produit de petits marrons et de grosses châtaignes. Ce fruit d'automne est très apprécié pour ses saveurs et ses recettes. La production varoise bénéficie d'une marque collective «Châtaignes et Marrons du Pays des Maures - Producteurs du Var».

Le Var accueille aujourd'hui une soixantaine d'éleveurs fromagers qui proposent essentiellement des fromages frais (fromages, yaourts au lait fabriqués par l'éleveur lui-même, directement à partir du lait de son exploitation) en vente directe (à la ferme ou sur les marchés). Par exemple, la brousse du Rove ou la tomme de chèvre sont des produits emblématiques de la filière. 1/5 de ces éleveurs fromagers ont fait le choix du bio afin de proposer des produits 100% naturels, dans le respect de l'environnement.

Concernant les fruits et légumes, les productions locales sont présentes sur tout le département, de 0 à 1 000 m d'altitude. Elles sont diversifiées et reconnues pour leur qualité et fraîcheur. 6 zones de production sont répertoriées dans le département :
- Les cantons d'Hyères - La Crau et Fréjus, seuls secteurs vraiment maraîchers du Var
- Le Canton de Saint Maximin réputé pour l'asperge, le melon et l'ail
- Le canton de Comps (patates, carottes, laitues)
- Le canton de Rians (courge et le melon)
- Le canton de Solliès-Pont pour les figues et les cerises.

Avec 50 000 ovins et 4 200 caprins, le Var accueille aujourd'hui plus de cent soixante éleveurs d'animaux de bouche et 67 éleveurs de volailles qui proposent des produits du terroir de qualité. La filière de l'élevage se concentre essentiellement dans le Haut Var Verdon et les collines du nord de la Provence Verte.

60 % des éleveurs sont des éleveurs « herbassiers » : ils ont fait le choix de productions traditionnelles et 100 % nomades. C'est un système quasi unique en France et majoritaire dans le Var. Les éleveurs varois pratiquent la vente à la ferme. Certains produisent des agneaux sous label de qualité : le Label Rouge et l'Identification Protégée « Agneau de Sisteron ».

Troisième département de France par sa production, le Var produit 1,5 tonnes de truffes par an, répartis sur 6 000 ha de forêts truffières. La truffe du Haut Var et celle de la région d'Aups sont notamment reconnues comme « grand cru » de la truffe en France. Avec plus de 40 espèces différentes, la fameuse « truffe noire » se récolte essentiellement dans les collines varoises.

Les Fleurs coupées, plantes en pot et pépinières : 750 hectares, dont 300 ha couverts, numéro 1 français de la fleur coupée, 40 % de la production nationale en valeur et plus de 500 millions de tiges produites. L'horticulture varoise apparaît comme le pôle d'excellence de l'horticulture française. Elle est concentrée sur le bassin hyérois. Le département produit plus d'une centaine d'espèces : roses, gerberas, oeillets, anémones, renoncules, pivoines, tulipes, etc. et s'est spécialisé sur une gamme méditerannéenne !

Pour mieux défendre une qualité et une technicité reconnues, la filière horticole s'est engagée dans une certification de conformité sous la marque Hortisud, marque pionnière en Europe pour la Rose, l'Anémone et la renoncule.

Il existe bien entendu d'autres produits : Les produits de la mer (poissons, coquillages), le safran, le mimosa sur le secteur du Pays de Fayence et Tanneron, les grandes cultures (blé dur, maïs, sorgho, colza, soja), les semences (référence en Europe pour leur qualité), etc.

1.2.2.2. L'AGRICULTURE A L'ECHELLE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Source : Parc Naturel Régional du Verdon

° *MESURES EVOQUEES DANS LA CHARTE DU PNR VERDON*

L'agriculture tient une place importante dans la politique d'aménagement du PNR Verdon. C'est notamment le cas pour le Haut Var qui a su préserver son caractère rural jusqu'à présent mais qui doit aujourd'hui lutter contre deux phénomènes majeurs : l'étalement urbain et le développement des friches (puis du couvert végétal).

Ainsi, la première orientation de la charte vise à « Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable ». Elle s'appuie entre autres sur 4 mesures :

Mesure C.1.1 : Préserver et reconquérir les espaces agricoles par le renouvellement des exploitations
• Maintenir en exploitation les espaces à vocation agricole et pastorale qui concourent à la qualité paysagère et à la valeur biologique du territoire
• Enrayer la déprise agricole par une politique volontariste d'installation et de transmission d'exploitations agricoles
• Préserver les espaces agricoles stratégiques et limiter les pressions sur le foncier, en adoptant des orientations fortes et claires en matière de planification territoriale

Mesure C.1.2 : Valoriser les productions agricoles emblématiques
• Aider les agriculteurs à augmenter et à reconquérir une valeur ajoutée sur leurs productions
• Développer des circuits courts de commercialisation en favorisant des démarches collectives de commercialisation des produits sur le territoire, et en dehors du territoire
• Développer des ateliers de transformation sur le territoire
• Développer des signes distinctifs permettant d'identifier les produits emblématiques des paysages et respectueux du territoire

Mesure C.1.3 : Soutenir les démarches de diversification
• Améliorer la viabilité économique des structures pour pérenniser les exploitations agricoles et favoriser l'emploi agricole
• Aider les agriculteurs à réorienter leurs exploitations sur des formes de production ou des activités de services moins dépendants des aides publiques et plus respectueuses de l'environnement
• Susciter des programmes de recherche sur des productions (anciennes ou nouvelles) adaptées aux conditions agro-pédo-climatiques locales

Mesure C.1.4 : Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage
• Préserver les potentialités des ressources naturelles et les ressources culturelles (patrimoines agraires, bâtis, paysages) nécessaires à la pérennité de l'activité agricole (sol, eau, biodiversité…)
• Soutenir des systèmes agricoles respectueux des conditions de vie sociales et humaines des agriculteurs
• Favoriser les pratiques agricoles utilisant peu de produits chimiques et permettant de préserver ou d'améliorer la qualité des sols, de maintenir une biodiversité importante et de préserver les biotopes riches.
• Favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement
• Valoriser auprès du grand public les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des hommes

° *PRECONISATIONS DE LA STRATEGIE AGRICOLE DU PNR VERDON*

C'est en cohérence avec sa charte et sa stratégie agricole que le Parc du Verdon propose aux communes adhérentes d'intégrer à la réflexion inhérente à l'élaboration de leurs PLU, les éléments suivants :

• La mise en cohérence entre la structuration du foncier communal, les outils, les dispositifs de préservation du foncier agricole et les objectifs de maintien des dynamiques agricoles énoncés dans les PADD. En effet, l'élaboration du PLU représente pour les municipalités l'opportunité de prendre des mesures de conservation du foncier agricole et d'accompagnement de dynamiques agricoles permettant de maintenir et de développer les pratiques et les activités économiques agricoles.

• La relocalisation des productions alimentaires et le déploiement des circuits courts de commercialisation. Le levier foncier peut permettre aux communes de faciliter la création d'activités agricoles à fortes valeurs ajoutées, répondant aux besoins des consommateurs locaux.

Elles chercheront à structurer le foncier de façon à favoriser la diversification des productions, à limiter l'agrandissement des exploitations orientées vers des productions spécialisées dépendantes de circuits de commercialisation longs ou intégrés.

Elles chercheront à préserver les terres les plus productives souvent exposées à l'urbanisation, et à préserver, entretenir et développer les réseaux d'irrigation qui permettront de conforter des systèmes de productions diversifiés. Les communes sont invitées à intégrer aux équipements collectifs ou aux zones à vocation commerciale des équipements qui permettront d'organiser la vente des productions locales.

• La préservation, l'amélioration et la structuration du foncier agricole, des équipements et des infrastructures techniques professionnelles individuelles et/ou collectives, inhérentes à la production agricole, à la transformation, au stockage des productions et à leur commercialisation.

Les communes et les intercommunalités sont encouragées à mener une politique de préservation du foncier agricole via l'utilisation d'outils adaptés (planification, choix du zonage au sein du document d'urbanisme, contenu du règlement) et innovants (création de ZAP (zone agricole protégée) ou de PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

Les communes identifient les besoins d'entretien, de conservation, de modernisation ou de création d'infrastructures et d'équipements permettant de faciliter et d'optimiser le travail des agriculteurs en évitant les conflits d'usage : chemins d'exploitation, canaux et canalisations d'irrigation, silos, aires de nettoyage du matériel, aire de compostage, aire de collecte de résidus de produits, d'emballage et de récipients de produits phytosanitaires...

• Préservation des infrastructures agro-écologiques, des éléments paysagers et topographiques d'intérêt patrimonial : qu'ils soient exploités pour l'agriculture professionnelle ou utilisés et entretenus par des pratiques patrimoniales, de producteurs amateurs ou d'agriculteurs pluriactifs, les communes préserveront les surfaces agricoles utiles mais également le petit parcellaire agricole ou le parcellaire agricole peu accessible, les cultures pérennes emblématiques ou à forte valeur ajoutée (oléiculture, truffiCulture...), ainsi que les équipements agricoles patrimoniaux (chemins d'exploitations, canaux d'irrigation, bâtiments agricoles de caractère, haies, arbres isolés ...). Les communes pourront initier et dynamiser la transition d'une agriculture conventionnelle vers une agriculture davantage respectueuse de l'environnement, voire biologique.

• L'anticipation, la préparation et l'accompagnement de la transmission des exploitations agricoles : l'anticipation de la transmission des exploitations agricoles se met en oeuvre en facilitant les nouvelles installations autour d'entités foncières cohérentes (plutôt qu'en accentuant une migration progressive des terres vers des structures existantes cherchant à s'agrandir), la création d'emplois locaux et l'arrivée de nouveaux habitants, répondant ainsi à l'enjeu de l'accueil des porteurs de projets agricoles dits « hors cadre familial », constituant aujourd'hui un nouveau profil de candidats en matière de renouvellement des générations d'agriculteurs.

Le repérage, le suivi de l'utilisation et la valorisation de bâtiments agricoles (bâtiments d'élevage, hangar, local de stockage, de transformation ou de vente…) ou non agricoles (exemples : logements, remises…) existants, ainsi que le cadre règlementaire d'autorisation de constructions nouvelles « directement nécessaires à l'activité agricole » au sein du document d'urbanisme de la commune ou de l'intercommunalité, permettent d'optimiser le bâti en place, d'éviter de nouvelles constructions et de freiner le phénomène de mitage (voire de spéculation foncière, pouvant être d'origine agricole).

Les communes doivent prévoir les sites et les conditions d'implantation des futurs bâtiments d'exploitation agricole pour compenser et remplacer les bâtiments agricoles de caractère qui échappent à l'agriculture, ou pour répondre aux besoins fonctionnels de nouveaux agriculteurs, au regard des enjeux d'économie de l'espace, de préservation de la biodiversité et des paysages. Les communes pourront tenter de limiter la spéculation immobilière sur les bâtiments agricoles en les regroupant (hameaux agricoles) et en les adaptant à des utilisations agricoles fonctionnelles et pérennes.

Les demandes de nouvelles constructions seront à instruire sur la base de la définition de ce qu'est une exploitation agricole, cette dernière ayant évolué avec la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et

la Forêt (LAAAF) adoptée en septembre 2014, avec l'introduction de la notion d'AMA (Activité Minimale d'Assujettissement) et l'encouragement des installations dites « progressives ».

• La prise en compte des espaces pastoraux dans les dynamiques agricoles et la structuration foncière agricole. Les enjeux pastoraux sont à rapprocher des enjeux forestiers et environnementaux, tout en veillant à ce que les mesures de classement en espaces boisés classés et espaces naturels ne viennent pas compromettre l'activité sylvo-pastorale.

Cette structuration foncière peut être établie avec un accompagnement des communes dans la création d'associations foncières pastorales. Les communes et les intercommunalités sont invitées à élaborer des plans d'occupation pastorale communaux (ou intercommunaux), pour avoir une vision globale des pratiques, et à intégrer les besoins inhérents aux activités pastorales en équipements techniques, en bâtiments d'élevage et en hébergement du personnel d'élevage sur ces espaces pastoraux.

• Facilitation et organisation des pratiques agricoles d'amateurs, des initiatives agricoles collectives générant du lien social et de l'économie sociale et solidaire autour de jardins familiaux et/ou partagés : les communes intègreront dans les règlements d'urbanisme inhérents à ces zones les conditions d'aménagement et d'équipement de ces espaces (clôtures, cabanes à outillage, réseau d'irrigation, poulaillers familiaux...).

° *L'AGRICULTURE DANS SA DIMENSION ECONOMIQUE*

L'activité agricole joue un rôle reconnu dans le développement et l'aménagement du territoire du Parc naturel régional du Verdon.

En tant qu'activité économique, elle est source d'emplois et permet le maintien d'un tissu rural vivant.
L'agriculture de la commune est fortement concurrencée par le développement urbain des zones pavillonnaire établies sur des espaces agricoles. Il peut être pris pour exemple un polygone de plus de 500 hectares, en périphérie du bourg sur lequel les terres agricoles sont totalement mitées par les constructions pavillonnaires.

C'est autant de surface agricole utile indisponible pour une agriculture professionnelle.

La viticulture est en déprise (20 hectares de vigne). Cependant, l'activité vinicole bénéficie d'une image dynamique avec l'installation récente du Domaine de Valmoissine, la reprise de l'unité de vinification coopérative et un espace de vente dans l'ancienne cave coopérative.
Les activités pastorales sont concentrées sur des exploitations agricoles éloignées du village, avec 2 élevages ovins et un élevage caprin.

Le RGA de 2010 met en évidence une perte de la population active agricole (- 39% en 10 ans) et une disparition de 25 exploitations agricoles (40%) sur la même période.

Les productions agricoles restent dominées par les grandes cultures, avec 57,4% de la SAU, qui se répartissent en 5 grands ilots (la plaine de la Mourotte au nord-est de la commune, au plan d'Auron au nord, La Foux, autour de La Raphèle à l'Ouest du village et au sud Est – dans la plaine de Notre Dame).

On peut observer sur la commune quelques productions diversifiées valorisées sur les marchés locaux en circuits courts (miel, fromage et produits laitiers de brebis et de chèvre, huile d'olive, huile essentielle de lavandin et de thym, maraichage...). Cette activité demeure marginale au regard du potentiel agricole de la commune, et au regard du potentiel de consommation des bassins de population périurbains.

° *ENJEUX LOCAUX AGRICOLES PRESSENTIS*

Le RGA de 2010 met en évidence un fort vieillissement des agriculteurs de la commune, avec 39 % des agriculteurs qui ont plus de 55 ans.

L'élaboration du PLU reste l'occasion d'anticiper et de concevoir une organisation et des orientations foncières qui facilitent la transmissibilité des exploitations et le renouvellement des générations d'agriculteurs. Ceci amène la commune à anticiper sur l'évolution de l'organisation des bâtiments techniques (nécessaires pour les différentes productions animales et végétales) et envisager l'habitation de futurs agriculteurs.

Le soutien aux productions existantes et l'accompagnement de la création de nouvelles activités agricoles peut s'appuyer sur des systèmes de production à forte valeur ajoutée permettant de tirer parti de population touristique, mais aussi de la relative proximité avec des bassins de population permanente importants, en développant des circuits de commercialisation courts.

Ces dynamiques peuvent être envisagées à travers des projets permettant de croiser des enjeux techniques, économiques et environnementaux et mises en perspective avec l'extension du réseau d'eau de la SCP sur les communes du haut Var.

La polyculture-élevage demeure le système agraire traditionnel sur la commune. Des enjeux fonciers sont inhérents à cette activité, tels :
• Le maintien et l'amélioration des espaces pastoraux : limiter l'embroussaillement et la fermeture du milieu et des espaces pastoraux, voire procéder à la réouverture de ceux-ci, valoriser des petites unités agro-pastorales à l'abandon.
• Des actions de regroupement du foncier permettant d'améliorer et d'optimiser les surfaces pastorales, et de mutualiser les moyens de gestion et d'amélioration, en invitant les propriétaires fonciers à s'organiser en associations foncières pastorales.
• La conservation et l'amélioration des équipements des infrastructures et des bâtiments techniques nécessaires à l'élevage ainsi que d'habitation de personnel dédié.
• La transmissibilité de ces outils de travail au moment de la préparation des départs à la retraite des exploitants.

Au regard des fortes pressions exercées par l'urbanisation de la commune, il apparaît prioritaire de maintenir les entités agricoles qui peuvent attiser les convoitises des investisseurs non agricoles. Il s'agit de bloquer les changements d'affectation des bâtiments agricoles en imposant des mesures de protection efficaces pour bloquer les transactions foncières spéculatives .

Le maintien des unités agricoles de taille moyenne peut faciliter la transmissibilité des exploitations et permettre de conserver un maillage correct sur l'ensemble du territoire. Il convient également d'identifier des anciens bâtiments agricoles pouvant permettre d'établir le siège de nouvelles exploitations agricoles et d'y favoriser le logement pour de nouveaux agriculteurs.

La Commune devrait également bloquer les transactions foncières spéculatives, notamment à proximité de bâtiments agricoles fonctionnels et/ou de caractère (renforcer le caratère agricole). Elle pourrait reconquérir des surfaces agricoles délaissées afin d'y recréer des lieux de production moins dépendants de grandes surfaces foncières (185 ha de friches ont été identifiés lors de l'étude PIDIL réalisée en 2014).

Une carte, issue d'un état des lieux et de potentiel de développement de la trufficulture faite en 2014, représente une évaluation des parcelles en trufficulture de tous âges (carte non annexée au présent diagnostic). L'état des lieux fait ressortir 93 ha de truffières sur la commune de La Verdière (4,5% du verger en truffière du territoire du Parc). Cependant, la dynamique de plantation dans le Verdon et plus particulièrement dans le Haut Var est en net recul. La plantation est un enjeu. Le Parc du Verdon peut fournir les outils d'aide à la décision pour les communes qui souhaiteraient développer et encadrer une relance de la trufficulture.

En conclusion, les enjeux identifiés par le Parc du Verdon donnent des priorités d'intervention en matière de préservation du foncier agricole, de maintien de l'activité agricole professionnelle, de transmission des exploitations agricoles, et de maintien de la dynamique de diversification des productions agricoles afin de structurer l'approvisionnement et l'organisation des marchés locaux.

° *INTERET FORESTIER*

La deuxième orientation de la charte vise à « Promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers ». Elle s'appuie notamment sur la mesure C.2.3 « Intégrer le patrimoine naturel et paysager dans la gestion forestière » et les actions suivantes :
• Améliorer la connaissance du patrimoine naturel des milieux forestiers et sa prise en compte dans la gestion forestière.
• Préserver et gérer les habitats forestiers remarquables
• Améliorer la protection des forêts contre les risques d'incendies

La forêt de La Verdière est majoritairement privée (cf. paragraphe 1.2.2.4. du présent diagnostic). 1 733 hectares sont couverts par des plans simples de gestion (PSG). Certaines propriétés forestières n'ont

pas de PSG et sont donc sous le régime des autorisations de coupes (RAA) : 14 propriétés sont dans ce cas pour 770ha. On pointera l'importance pour une commune d'inciter les propriétaires à rédiger un Plan Simple de Gestion qui permet de gérer durablement la forêt et ainsi d'anticiper les coupes forestières, de lutter contre les feux de forêts ou de prévenir de quelques risques sanitaires.

La commune de La Verdière est propriétaire de la forêt communale du même nom qui s'étend sur une surface discontinue de 837 ha environ. L'Office national des forêts (ONF), gestionnaire de cette forêt, est a rédigé le quatrième aménagement forestier. Ce dernier a été approuvé et rendu opposable par Arrêté Préfectoral (Préfet de Région) en date du 13/07/2016. Il est disponible sur le site de l'ONF. Il est détaillé quelque peu au chapitre 1.2.2.4. du rapport de présentation.

A noter par ailleurs que par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 11 juillet 2006, a été approuvé le schéma régional d'aménagement des Préalpes du Sud de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce schéma et ses annexes peuvent être consultés auprès des préfectures et sous-préfectures de la région. Il concerne plusieurs régions forestières dont les Préalpes de Digne, les Préalpes de Haute Provence, les Préalpes Niçoises, etc. La Verdière se trouve en zones méditerranéennes de basses altitudes.

Les schémas régionaux d'aménagement (SRA) des forêts des collectivités sont des documents directeurs qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers. Le Code forestier définit le contenu des SRA (articles D.122-6 et suivants) auquel chaque aménagement se réfère.

Plusieurs habitats sont présents en forêt communale de La Verdière :
• Les pelouses steppiques et à Euphorbe épineuse, milieux ouverts accueillant des espèces remarquables comme le seps tridactyle ou le criquet hérisson ;
• Le matorral à genévrier oxycèdre et de Phénicie, qui est un ensemble de formations arbustives abritant des populations de passereaux ;
• Les vieux taillis de chênes pubescents, qui ont entre 80 et 100 ans et qui abritent des espèces inféodées aux vieux arbres comme les pics ou les sitelles ;
• Quelques vieux arbres remarquables isolés, maintenus sur pied dans la gestion passée, qui ont une importance tant patrimoniale que paysagère.

Tous ces habitats sont décrits plus précisément dans le document de présentation du futur plan d'aménagement remis par l'ONF au conseil municipal. Il en est de même pour les différents usages en forêt : Environ 600 stères de bois sont récoltés chaque année ; Du pâturage est concédé ; Un parc photovoltaïque est installé dans le canton de l'Ouvière ; Des ruches sont déposées sur une partie de la forêt ; Un droit de chasse est loué.

De plus, la forêt de La Verdière est parcourue par promeneurs et touristes. Le Conseil Départemental du Var est propriétaire d'un espace naturel sensible (ENS).

Que ce soit dans la partie publique ou dans les secteurs privés, les essences dominantes sont les chênes verts et les chênes pubescents. Aucun problème sanitaire majeur n'est à déplorer et les forêts de la Verdière ne semblent pas souffrir de dépérissement.

Il convient d'avoir en tête que le climat méditerranéen et le socle calcaire sur lequel la végétation évolue rendent la forêt sensible aux incendies. Il est bon de rappeler que la municipalité est responsable de la bonne application des obligations légales de débroussaillement de part et d'autres des chemins communaux et des habitations.

La communauté de communes Provence Verdon porte un Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) mis en oeuvre avant 2015 par la communauté de communes Provence d'Argens en Verdon. La commune de La Verdière n'est pour l'instant pas intégrée dans le périmètre de ce PIDAF.

En 2015, une cartographie de l'état des pistes, l'état général des citernes, devrait être mise à jour sur le canton de Rians, permettant à la communauté de communes de prioriser les travaux à mettre en oeuvre pour la DFCI, à termes.

Au vu des enjeux écologiques présentés dans le futur aménagement forestier, un projet de création de réserve biologique dirigée a été proposé sur deux cantons : Malassoque et La Mourotte pour une surface d'environ 400 ha. Ce dossier est en attente d'une réponse du service référent des réserves biologiques de l'office national des forêts.

1.2.2.3. ETUDE PIDIL PROVENCE VERDON

Source : Chambre d'Agriculture du Var et CC Provence Verdon - Cf. l'étude pour de plus amples informations

° *PRESENTATION*

Cette étude, réalisée par la Chambre Départementale d'Agriculture du Var, en partenariat avec la Communauté de Communes Provence Verdon et la SAFER PACA, entre dans le cadre des financements du « Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) 2014 ».

Ce programme, initié par le Ministère de l'Agriculture, regroupe les actions mises en oeuvre par l'Etat et les collectivités territoriales pour faciliter, en synergie, le renouvellement des exploitations en agriculture. Les aides attribuées par l'Etat dans le cadre de ce programme sont financées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Il s'adresse aux exploitants désireux de transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur ainsi qu'aux candidats à l'installation.

Chaque année, la Chambre Départementale d'Agriculture du Var conduit sur un territoire donné une étude sur l'anticipation des transmissions des exploitations agricoles et le renouvellement des générations en agriculture, dans le cadre du programme national PIDIL.

Cette étude s'inscrit dans la mission plus générale de Développement Territorial de la Chambre d'Agriculture sur les territoires du Var et notamment sur le territoire de la Provence-Verte et du Haut-Var. Cette mission de développement/animation sur les territoires repose sur l'aide à la définition de projets agricoles collectifs et l'accompagnement des porteurs de projet, dans la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un programme d'action opérationnel.

En 2014, c'est un territoire du Nord-Ouest du département du Var qui a été choisi : la Communauté de Communes Provence-Verdon qui a vu le jour en janvier 2014 et regroupe 15 communes des anciennes Communautés de Communes de Provence d'Argens en Verdon et Verdon Mont-Major.

Le travail s'est effectué sur huit des quinze communes de l'intercommunalité : Rians, Artigues, Esparron, La Verdière, Saint Julien, Montmeyan, Fox-Amphoux et Tavernes. Ces communes ont été choisies pour l'étude car elles ne disposaient pas d'informations pour conduire des actions de soutien à l'agriculture ou concernant l'anticipation des transmissions. Elles sont également caractérisées par des problématiques de déprise agricole ou de spéculation foncière ainsi que par des documents d'urbanisme jugés obsolètes (POS et cartes communales) qui devront faire rapidement l'objet d'un passage en PLU.

° *CARACTERISTIQUES GENERALES DES 8 COMMUNES OBJET DE L'ETUDE*

Ces huit territoires ruraux représentent 17 % de la Surface Agricole Utile du département du Var et comptabilisent 10 866 habitants pour une surface totale de 414 km². En 2014, 129 exploitants agricoles ont été inventoriés sur le territoire.

Les surfaces agricoles de ces secteurs sont très diversifiées. On y trouve des grandes cultures, développées sur tout le territoire et de manière plus affirmées sur l'Ouest du fait d'un accès à un réseau d'irrigation sous pression, du fourrage sur toutes les communes et du maraîchage, notamment à l'Ouest du territoire. On trouve aussi de l'élevage (caprin, ovin, bovin et équin) sur presque toutes les communes et de la viticulture, qui a connu un net recul mais qui se maintient du fait de deux aires d'AOP viticoles présentes sur trois communes. L'arboriculture, principalement constituée de truffiers et d'oliviers, est entretenue en grande partie par des exploitants non-professionnels.

Les problématiques agricoles sur ce territoire sont l'enfrichement de certains espaces, le non-accès à la ressource en eau pour une partie des communes et un foncier agricole très morcelé. La pérennité de l'activité agricole représente un réel enjeu sur le territoire. En effet, l'agriculture sur ces territoires est un élément moteur de l'économie, notamment dans les plus petites communes.

Elle représente également un enjeu sociétal important car elle maintient une activité au sein des communes qui ont tendance à se transformer en village dortoir. De plus, certains lourds investissements ont été réalisés dans le domaine de l'agriculture sur ces communes, avec notamment la mise en place d'aires viticoles AOP et un réseau d'irrigation.

Face à ces enjeux et à la mobilisation des acteurs locaux, la Chambre d'Agriculture du Var propose un projet visant au maintien des exploitations et des espaces agricoles sur le territoire mais également au développement de l'activité agricole via la recherche de secteur à enjeux en terme de reconquête agricole et de restructuration foncière.

Mais comment anticiper les transmissions des exploitations et proposer des solutions concrètes quant au développement de l'activité agricole sur notre territoire d'étude ? La chambre d'agriculture du Var propose d'intervenir sur les parties concernant le contexte socio-économique agricole afin de pouvoir ensuite apporter un accompagnement en tant qu'expert de façon individuelle auprès des cédants.

Ce travail servira également pour les travaux menés par la SAFER dans le cadre de ses missions. Cette mutualisation des informations, facilitant le travail des partenaires compétents sur la thématique transmission/installation, est issue d'une convention de partenariat entre la SAFER et la Chambre d'Agriculture sur les enjeux de transmission et d'installation des exploitations agricoles.

° *CARACTERISTIQUES DE LA VERDIERE*

Selon cette étude, l'espace agricole occupe 16 % du territoire communal. Il se caractérise par son éclatement, voire son émiettement. 16 % de surface est en friche mais un foncier beaucoup plus important que sur d'autres communes (notamment aux abords du village, au centre de la commune) se partage entre parcelles en friche et parcelles arboricoles.

Quatre secteurs sont tout de même un peu plus homogènes en bordure de la commune, compatibles avec les grandes cultures et les prairies.

Type d'occupation du sol	Surface
Friches	185 ha (16,3%)
Prairies	186 ha (16,4%)
Grandes Cultures	650 ha (57,4%)
Arboriculture	85 ha (7,5%)
Viticulture IGP	20 ha (1,8%)
Maraîchage	2,6 ha (0,2%)
Plantes aromatiques	4,4 ha (0,4%)
Elevage équin	0 ha (0%)
Total :	1133 ha (100%)

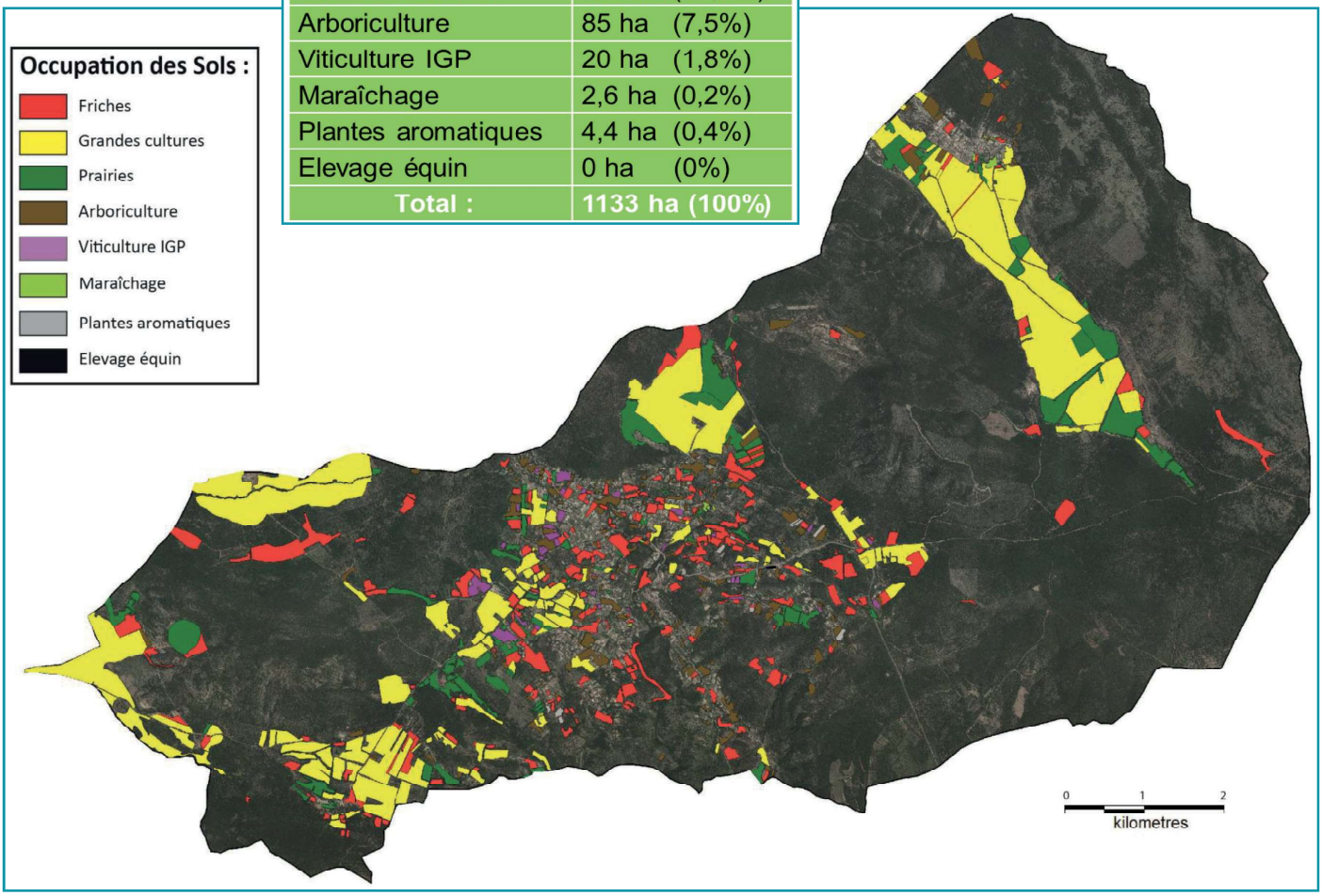

Occupation agricole des sols (source : Etude PIDIL, Chambre d'Agriculture)

Sur l'ensemble des 8 communes étudiées, on note la prédominance des grandes cultures (45,6%) suivies de prairies (22,0%). Les terres en friche se placent en troisième position avec 16,6% de la surface agricole totale.

L'évaluation du potentiel de transmission des exploitations sur le territoire d'étude a par ailleurs été une étape majeure de l'étude. Plusieurs entretiens ont été menés avec les exploitants de 55 ans ou plus. Sur les 36 exploitants rencontrés, près de 90% ont pour forme juridique une entreprise individuelle. Les autres exploitants sont sous forme sociétaire (GAEC, GFA, EARL).

Parmi les informations émises dans cette étude, il ressort qu'un exploitant recherche 15 ha irrigable sur La Verdière pour y développer du fourrage. Une autre exploitation recherche du foncier pour créer des ilots culturaux et ainsi restructurer son exploitation sur la commune de La Verdière.

5 exploitations sur la commune souhaitent une extension du réseau d'irrigation. Les agriculteurs qui n'ont pas accès à l'irrigation insistent tous sur le fait qu'il est difficile aujourd'hui de cultiver sans irriguer et beaucoup soulignent la disparition de la vigne il y a une trentaine d'année, surtout sur les communes de la Verdière, Montmeyan, Fox-Amphoux et Tavernes.

Sur les 36 exploitants enquêtés, 24 d'entre eux ont un projet de transmission non-assuré ou incertain. Au sein de ces 24 agriculteurs, 14 sont prêts à se faire accompagner dans leur projet de transmission et à travailler en collaboration avec les services de la Chambre d'Agriculture et de ses différents partenaires pour mener à bien leurs projets.

° *LES ENJEUX COMMUNAUX*

Sur la commune de la Verdière, on compte 79,5 hectares de Biens Vacants et Sans Maîtres (BVSM) qui représentent 0,7% de la surface totale de la commune. Les friches, très présentes sur le territoire et principalement concentrées dans et autour des anciennes zones NB du POS (caduque depuis mars 2017), sont caractérisées par de très petites tailles et un nombre de propriétaire très important.

La Verdière	Friche	Transmsission non assurée	Transmission incertaine
Surface mesurée en ha	185	33	96
Nbr. Parcelles	339	7	122
Nbr. Propriétaires	209	1	38

La question de la transmission (source : Etude PIDIL)

Quatre secteurs à enjeux ont pu être définis du fait de la concentration de plusieurs facteurs. En effet, ils ont été choisis car ils se trouvent à proximité des anciennes zones NB du POS (caduque depuis mars 2017) et concentrent à la fois des terres en friches et des terres dont les transmissions sont incertaines. Afin de les caractériser, des noms leur ont été attribués en fonction des principaux quartiers et lieux-dits à proximité. Le tableau ci-dessous présente la structure foncière de ces quatre secteurs.

Secteurs à enjeux	Bousque Boulène	Les Fouquets - La Piade - Hermest	La Caudane - Le plan d'Auron	Rouvegros - La Sorbière
Surface mesurée en ha	115	202	69	123
Nbr. Parcelles	114	447	112	75
Nbr. Propriétaires	46	212	54	34

Les secteurs à enjeux (source : Etude PIDIL)

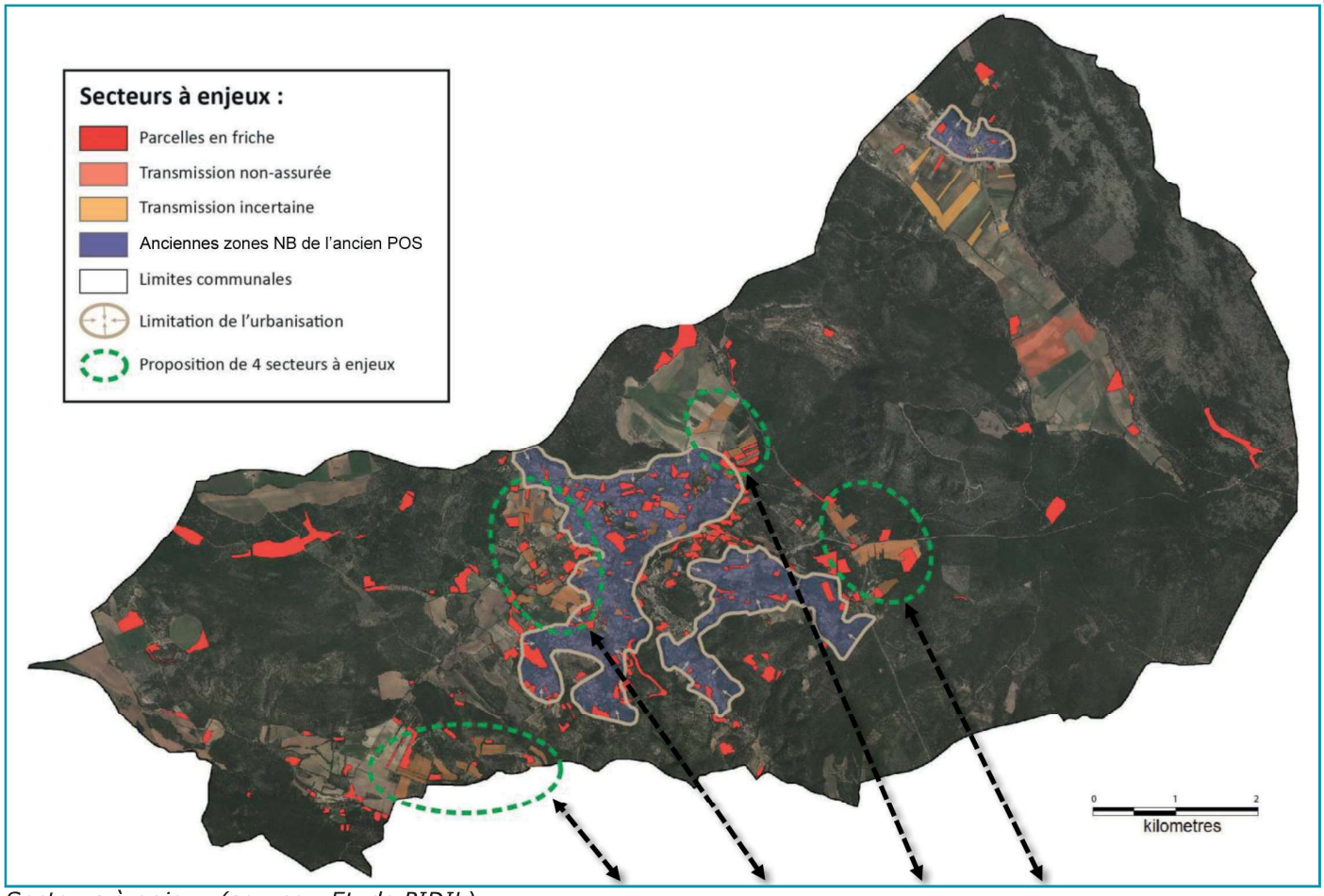

Secteurs à enjeux (source : Etude PIDIL)

Par ailleurs, deux zones de parcours pastoraux sont présentes sur les communes de Saint Julien et de la Verdière et représentent des surfaces avoisinant les 3 000 hectares, regroupant 2 411 parcelles et 696 propriétaires. Ces zones de parcours sont considérées comme des secteurs à enjeux.

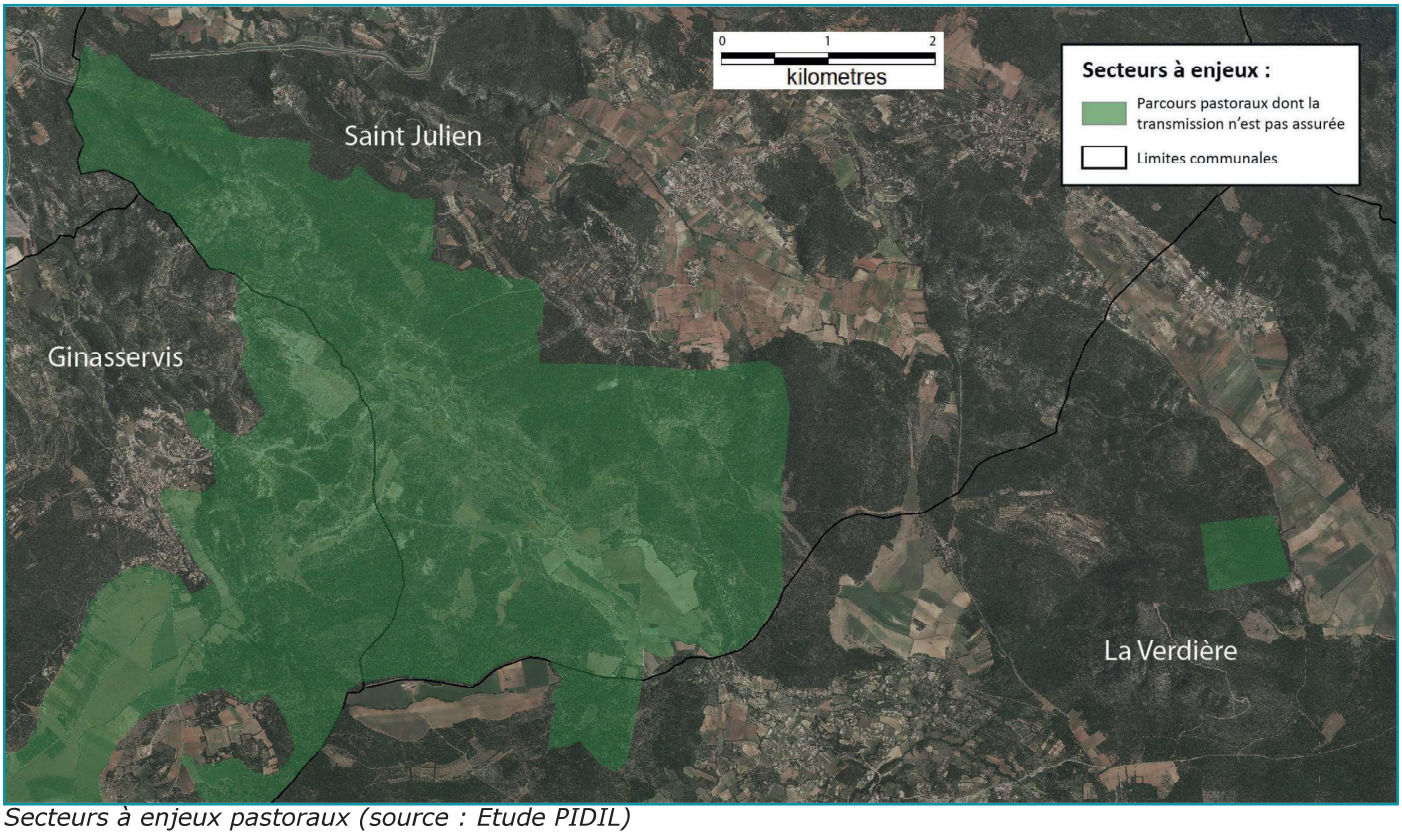

Secteurs à enjeux pastoraux (source : Etude PIDIL)

1.2.2.4. DONNEES AGRICOLES ET FORESTIERES LOCALES COMPLEMENTAIRES

° *L'EXPLOITATION FORESTIERE*

Source : ONF

La Forêt Communale de La Verdière d'une surface cadastrale de 837,94 ha est composée de 9 cantons que sont : La Mourotte, Malassoque Nord, Malassoque Sud / Bramadou, Queyraud, L'Auvière, Notre-Dame, Le Puy d'Auberge, La Colle Piérade et Le Clos de Boeufs. Chacun de ces cantons a sa spécificité due principalement à la géologie qui les supporte, au relief, à l'exposition, ainsi qu'aux activités humaines qui s'y sont déroulées depuis des siècles d'histoire.

Le tout est soumis à un climat méditerranéen caractérisé par des pluies irrégulières, des écarts de températures de grande amplitude, une sècheresse estivale marquée et des vents qui peuvent être violents. La Nature s'est adaptée à ces contraintes en plaçant ça et là des mosaïques de milieux dont certains sont classés comme remarquables et abritant des espèces rares qui bénéficient de statuts de protection. Ailleurs, elle installe des formations plus classiques de taillis de chêne pubescent et vert ainsi que des pinèdes de Pin d'Alep, Pin Sylvestre et Pin maritime mésogéen.

Concernant les enjeux économiques, ils sont de trois ordres :

• Le Canton de l'Auvière s'est doté d'un parc photovoltaïque d'une douzaine d'hectares. Les parcelles cadastrales du site font partie intégrantes de la Forêt Communale et sont rattachées au Régime Forestier ce qui garantie leur pérennité forestière et limite le risque de les voir basculer vers une urbanisation industrielle. Les revenus locatifs de ce parc photovoltaïques sont considérés comme des revenus forestiers. Dans l'avenir, et dans l'éventualité de l'arrêt du parc photovoltaïque le retour à la forêt est concevable et possible car la géologie du site avec une « Terra-rossa » piégée dans la fissuration de la géologie jurassique fournit un potentiel en réserve d'eau et de sels minéraux que les équipements légers du parc photovoltaïque n'altèrent pas.

• Les ventes de bois de chauffage sont prévues au présent aménagement, ces coupes de bois s'inscrivent dans la sylviculture du Chêne pubescent et vert ainsi que des pinèdes. Ces coupes de bois sont gérées de manière à garantir le renouvellement des peuplements.

• Des concessions sont établies pour gérer les activités de pâturage, de dépôt de ruchers, de récolte de plantes aromatiques, les recettes de ces concessions s'inscrivent dans les revenus forestiers, comme d'ailleurs la location du droit de chasse.

Le document d'Aménagement Forestier est disponible sur le site Internet de l'ONF. Les enjeux économiques résultent aussi bien de la mobilisation du bois (entre 1 000 et 1 500 m^3 par an) que du potentiel sylvo-pastoral compatible sur une grande partie des surfaces relevant du régime forestier.

Source : Centre Régional de la Propriété Forestière

Sur les 6 827 ha de surface communale (donnée SIG), 5 392 ha sont occupés par des milieux naturels, soit 79,0% du territoire. Concernant le type d'occupation, les taillis de chêne sont les plus nombreux et recouvrent 3 718 ha. Suivent 930 ha de garrigues ou maquis boisés, 347 ha de mélange de futaie de feuillus indifférenciés et de taillis (mais feuillus majoritaires), 206 ha de mélange de futaie de feuillus indifférenciés et de taillis (conifères majoritaires), 89 ha de futaie de conifère, 74 ha de friches incultes et 28 ha de garrigues ou maquis non boisés.

Parmi les 5 392 ha, 1 030 ha sont publics (871 de la Commune et 159 du Département) et 4 262 ha sont privés.

330 propriétaires possèdent moins d'un hectare de terrains pour un total de 122 ha. 241 propriétaires ont entre 1 et 4 ha de terrains (superficie totale de 443 ha), 76 entre 4 et 10 ha (441 ha au total), 32 entre 10 et 25 ha (471 ha au total) et 24 propriétaires ont plus de 25 ha pour une superficie cumulée de 2 270 ha. Les propriétés de 25 ha et plus représentent ainsi 61% de la surface privée.

29 propriétés doivent disposer d'un Plan Simple de Gestion. 11 PSG sont en cours de validé et concernent 13 propriétés pour une surface de 1 632 ha. 16 propriétés sont sous Régime Spécial d'Autorisation de Coupe pour une superficie totale de 700 ha.

° *LES EXPLOITANTS AGRICOLES*

Source : Recensement agreste, INAO

De nombreux labels sont recensés sur la commune avec des Appellation d'Origine Contrôlée, des Appellations d'Origine Protégée et des Indication Géographique Protégée : Agneau de Sisteron, Huile d'olive de Provence, vin Méditerranée (rouge, rosé, primeur, mousseux, etc.), vin Var (blanc, rouge, etc.) et Miel de Provence.

33 exploitations agricoles étaient encore recensées en 2010. Elles étaient 55 en 2000 et 62 en 1988. En termes d'unités de travail annuel (UTA), cette baisse paraît bien moins forte. En effet, on passe de 28 UTA en 2000 à 26 en 2010. On assiste donc à une diminution du nombre d'exploitations mais l'activité agricole demeure.

En 2010, 831 ha sont exploités par les exploitations ayant leur siège social sur la commune (Surface Agricole Utilisée). Cependant, il convient d'y ajouter les surfaces cultivées par des exploitants voisins étant propriétaires ou locataires de terres sur la commune.

Sur les 831 ha, 572 sont des terres labourables. 49 ha sont en cultures permanentes. 209 ha sont toujours en herbe. Plus précisément, 656 ha de Surface Agricole Utilisée sont exploités par seulement 1 exploitations.

4 exploitations cultivent des céréales sur 177 ha. 4 exploitations travaillent l'orge et l'escourgeon sur 21 ha. Pour les oléagineux, la donnée est confidentielle. 10 exploitations oeuvrent sur des fourrages et superficies toujours en herbe (superficie totale de 431 ha). Seules 3 exploitations cultivent 12 ha de vigne.

Le cheptel reste important sur la commune en 2010 avec 611 unités de gros bétail (594 en 2000). Il s'agit de chèvres et brebis essentiellement. L'orientation technico-économique de la commune est donc la poly-culture et poly-élevage.

Sur la Commune, au 30 septembre 2014, les agriculteurs recensés sont :
- André Burle, chemin de l'Ange, 1,84 ha
- Christian Burle, Quartier de l'Ange, 0,75 ha
- Christine Burle-Raukamp, Campagne Fouquets, 1,29 ha
- Guy Burle, rue Julien Martin, 2,85 ha
- Annie Chatard, chemin de l'Auvière, 1,33 ha
- René Coquillat, La Mourotte, 18,32 ha
- Yves Coquillat, La Mourotte, 3,93 ha
- Richard Gillet, quartier Plaine Notre Dame, 43,17 ha
- Yves Kaoudji, 1,16 ha
- Lydie Laurans, Campagne Lou Nai, 3,23 ha
- Patrick Lerda, 0,25 ha
- Sandrine Fernandez, Domaine de la Tour (Régusse), 65,02 ha
- Muriel Gillet, Le Mérinos, 29,91 ha
- Christophe Murris, 62,52 ha
- Claude Pourrière, 10,65 ha
- Franck Pourrière, Ferme La Vincence, 32,07 ha
- Christian Weibel, chemin de Bousqueboulène, 50,00 ha

L'agriculture joue encore un rôle paysager, économique et social important sur la commune. Il convient de la soutenir autant que faire se peut dans le projet de Plan Local d'Urbanisme. A cette fin, les différents porteurs de projets agricoles ont été entendus dans le cadre de la concertation.

De plus, une réunion avec les professionnels du milieu a été organisée le 2 février 2016. Les principaux points abordés au cours de la réunion sont précisés ci-après :

L'enclavement des parcelles agricoles au sein de quartiers aujourd'hui bâtis est réellement problématique. Même si les quartiers sont peu denses, le fractionnement des terres ne permet pas une exploitation aisée. De plus, les riverains se plaignent des nuisances. Il faut impérativement mettre fin à ce mitage de l'espace, à cet émiettement des constructions.

La commune souhaite accueillir de jeunes agriculteurs en développant autant que possible l'agriculture biologique. Cette vision d'une agriculture de qualité est partagée par tous les acteurs de la commune. La Verdière est connue pour avoir des sols non pollués, une biodiversité remarquable grâce à l'usage limité des pesticides, etc. Il n'est pas envisagé de développer une agriculture intensive et la configuration de la commune (chemins, reliefs, etc.) ne s'y prête pas.

Pour développer l'agriculture, et notamment du maraîchage, l'approvisionnement en eau est obligatoire. Le développement du réseau sous pression de la Société du Canal de Provence est donc très intéressant. Il est cependant précisé que la phase une de l'extension concerne Fox-Amphoux, Tavernes et Pontevès (absence de réseau d'eau potable d'où une rentabilité plus importante pour la SCP). Avant cela, il faut redimensionner les réseaux de Montmeyan. En tout état de cause, La Verdière n'apparaît qu'en phase 2 et il faudra donc compter a minima sur un délai de 10 ans.

Les exploitants agricoles insistent sur la nécessité de la présence de l'eau. Il faut mettre en avant un atout important du territoire : de grands tènements fonciers à La Mourotte, à Plan d'Auron, à Raphèle ou à Notre Dame. Au contraire, un gros travail de remembrement est à faire sur Saint Julien ou Tavernes. Il est important que les agriculteurs intéressés se fassent connaitre pour «vendre» le projet à la SCP. Pour rappel, la majorité des exploitants agricoles de l'époque ont refusé ce projet il y a 35 ans car ils étaient viticulteurs (peu de besoin en eau). 5 ans plus tard, les vignes étaient arrachées pour toucher les primes et l'urbanisation galopante commençait.

Le tracé du futur réseau d'irrigation n'est pas connu à la parcelle près. Il passera par la Mourotte mais Notre Dame sera certainement desservie via Rians. Sur Notre Dame, le manque de pression du réseau d'eau et la nature rocailleuse des sols conduisent à des cultures de type fourrage et céréales. Difficile d'imaginer autre chose.

L'extension du réseau d'irrigation sera financée pour partie par la SCP mais aussi par des fonds Européens (dossier complexe à demander pour avoir 60% de subventions). La Verdière étant en Loi Montagne, il faut aussi chercher des aides propres à cette législation. Il faudra cependant développer au maximum une agriculture la plus adaptée possible à la région et qui utilise donc le moins d'eau possible. Actuellement, il y a moins d'eau sur la commune car les nappes sont alimentées en partie par un manteau neigeux quasi-inexistant et parce qu'il pleut moins (les nuages, bloqués par les reliefs, se déchargent plutôt sur la côte).

Une étude sur le chanvre a été réalisée sur Varages et La Verdière. Cette culture nécessite peu d'eau mais d'autres problèmes se posent. Plusieurs propriétaires souhaitent développer des gîtes ou des campings sur leur terrain au regard leur « faible » superficie (2 ha, 1 ha) et des habitations environnantes (impossible de monter une moissonneuse batteuse, etc.). Cependant, si le changement de destination ponctuellement ciblé peut permettre la transformation d'un bâtiment jugé patrimonial, il n'est pas possible de multiplier les activités de type hébergement touristiques. Il faut avant tout développer des cultures au sol ou de l'élevage. Le gîte ne vient qu'en complément de l'activité.

Plusieurs agriculteurs se plaignent des lourdeurs administratives et de la lecture de la Loi Montagne par les services de l'Etat. La DDTM du Var refuse des permis pour des bâtiments agricoles (l'exploitant étant connu depuis plus de 10 ans) pour motif que la construction n'est pas en continuité de l'urbanisation. Aujourd'hui, les normes sont telles en matière d'exploitation agricoles qu'il est interdit de s'accoler aux quartiers existants !

Un point problématique est mis en évidence avec des clôtures édifiées au ras des parcelles alors que les chemins sont étroits. De fait, il devient de plus en plus difficile d'accéder aux parcelles cultivées. Il faudrait imposer un recul des clôtures dans le PLU.

Il faudra reclasser certaines parcelles cultivées de la zone naturelle ND ou d'habitat diffus NB de l'ancien POS en zone agricole au PLU. C'est important de rappeler à tous la destination des sols. De plus, cela facilitera tout travail de remembrement.

Le PLU est prévu pour 10/12 ans. En réalité, il peut être révisé dans le mois qui suit son approbation ou au contraire dans 20 ans. Quoiqu'il en soit, contrairement aux inquiétudes émises, il est difficile de déclasser des zones agricoles A inscrites au PLU. Plus la législation évolue et plus la protection des terres agricoles s'intensifie.

Concernant les cultures intéressantes, même sur des petites parcelles enclavées, il faut privilégier des essences qui nécessitent peu d'eau : oliviers (sauf dans les quartiers trop froids), amandiers mais surtout

lavande et lavandin. La lavande a en sus deux autres intérêts : le retour des abeilles et la qualité des paysages.

Pour développer la culture de la lavande ou du lavandin, il faudrait cependant recréer une distillerie. Il y en avait une autrefois (La Fleur Bleue) mais aujourd'hui, il faut s'orienter vers Quinson ou Joucques (après Rians). Une distillerie coûte 100 000 €. Ce n'est pas rédhibitoire mais c'est un établissement classé seveso avec toutes les contraintes administratives que cela génère. Le problème d'une distillerie est qu'elle nécessite beaucoup d'eau qui se charge de particules avant d'être rejetée dans les milieux naturels. Quoiqu'il en soit, une distillerie à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, doit être adaptée au besoin. C'est une distillerie à l'ancienne et non industrielle.

Concernant la lavande, la commune de La Verdière a un avantage important : Il n'y a pas de phénomène de dépérissement. Aujourd'hui, Valensole regroupe 45% de la production française mais ne peut se développer car il faut changer les plans tous les 5 ans. Pour éviter les maladies et garder des plans saints, il est donc essentiel de veiller aux achats. En tout état de cause, le besoin existe puisque la France est obligée d'en importer de Pologne…

Sur Plan d'Auron et La Mourotte, il y a de grandes cultures et de l'élevage. Cependant, cela nécessite des infrastructures importantes et des chemins d'exploitation en bon état. Or, ces chemins sont mis à mal par le passage des 4x4 et par le ruissellement des eaux. Cela devient problématique pour les tracteurs. Or, de nombreux chemins sont privés d'où une gestion complexe.

La vente directe, les gîtes mais aussi la valorisation des déchets agricoles sont autant d'atouts pour une agriculture qui tourne bien. Cependant, travailler la terre et vivre de ce travail reste essentiel. Il ne faut pas perdre de vue ce qu'est l'agriculture.

Par contre, pour avoir de grandes cultures ou tout simplement une exploitation qui tourne, il est certain que reprendre une activité familiale est plus simple. Aujourd'hui, un jeune agriculteur ne peut s'acheter que quelques hectares (s'il en trouve). C'est peut être pour cela que le maraîchage attire autant de personnes. Mais même si 3 ou 4 personnes s'installaient comme maraîcher (avec de l'eau en quantité suffisante), la concurrence n'est pas trop à craindre : Les MAPA sont très demandeuses. On manque de produits de qualité dans les environs.

Le développement de circuits courts, d'une agriculture biologique, de la lavande ou encore le maintien d'une agriculture raisonnée (et non intensive) dans la plaine de la Mourotte permettent non seulement le développement économique agricole de la commune mais aussi de valoriser l'image de La Verdière, asseoir l'activité touristique et protéger la biodiversité locale. Il est important de fédérer les différents acteurs.

Il est rappelé que l'urbanisation de la Mollières s'est accompagnée de problèmes sous évalués au départ, telle la gestion des eaux pluviales. Ces terres étaient certainement plus propices à l'agriculture qu'à l'urbanisation.

Concernant les élevages, il n'y a pas de difficultés particulières en matière de droit des sols. Les difficultés portent essentiellement sur les fluctuations de la Politique Agricole Commune, le calcul des proratas et la baisse des subventions qui s'ensuit. A noter que le pâturage sous couvert ne sera bientôt plus subventionné d'où une fermeture des milieux à venir. Un collectif s'est créé comme dans les départements du 66 et du 04 au regard des aberrations de la nouvelle doctrine (pour exemple, le ciste cotonneux n'est pas pris en compte alors que les chèvres et les moutons mangent la tête et la graine, alors que le ciste de Montpellier oui).

La présence du loup est également fortement préjudiciable (stress des brebis ou moutons qui donnent moins de lait, avortements en série en cas d'attaque, etc.). Cela demande beaucoup de temps et d'énergie aux éleveurs pour assurer la défense des troupeaux. Dans les Alpes Maritimes, 35% des éleveurs ont cessé leur activité. Le PNR du Verdon est conscient des difficultés rencontrées par les éleveurs et tente de faire coexister la biodiversité (avec le loup) et l'activité agricole.

Une activité autour de l'âne est en cours d'installation sur la commune. Il est noté qu'une ferme animalière serait aussi intéressante pour les écoles alentours. L'important en agriculture est globalement de pouvoir diversifier les revenus en s'appuyant sur un poly-élevage ou des poly-cultures. Il ne faut pas dépendre d'un type de culture car il n'y en a aucune hautement rentable ou rentable à longs termes. La PAC et les subventions allouées ne cessent d'évoluer et il faut se diversifier.

L'ECONOMIE AGRICOLE ET FORESTIERE : LA SYNTHESE

• Quelques AOC/AOP/IGP sur la commune : Agneau de Sisteron, Huile d'olive de Provence, vin Méditerranée (rouge, rosé, primeur, mousseux, etc.), vin Var (blanc, rouge, etc.) et Miel de Provence

• 33 exploitations agricoles en 2010 contre 55 en 2000 (-40,0% en 10 années) mais 28 UTA en 2000 contre 26 en 2010 (rôle économique constant, restructuration de l'activité)

• 831 ha de Surface Agricole Utilisée par les exploitants ayant un siège sur la commune dont 572 ha de terres labourables ; Cheptel important (611 unités de gros bétail en 2010, essentiellement chèvres et brebis)

• Orientation technico-économique de la commune : Polyculture et polyélevage

• Eclatement / Emiettement du parcellaire agricole au sein des zones d'habitat diffus NB d'où une pression urbaine croissante et des difficultés de gestion alors que les surfaces agricoles couvrent 16 % du territoire

• Absence de grands tènements fonciers à l'exception de 4 sites dont La Mourotte

• Absence du canal d'irrigation de la Société du Canal de Provence (réseau bordant la limite ouest de la commune) mais forte demande et projet en cours de finalisation (depuis Montmeyan à l'est)

• Principaux sites à enjeux sont en lisière ou au sein des zones pavillonnaires d'où des difficultés à venir pour pérenniser l'activité agricole (au-delà de la stricte protection des terres : conflits de voisinage, etc.)

• Enjeu majeur : la transmission des exploitations existantes (plusieurs cas incertains, manque de pérennité dans le temps)

• 4 262 ha de forêts privées contre 1 030 publiques (871 ha de la Commune et 159 ha du Département) ; 24 propriétaires de plus de 25 ha couvrent 61% de la superficie forestière ; 29 propriétés devraient être en PSG mais 11 sont en cours

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée - AOP : Appellation d'Origine Protégée
IGP : Indication Géographique Protégée
PSG : Plan Simple de Gestion
RA : Recensement Agricole
UTA : Unité de travail (équivalent du temps de travail d'1 personne à temps complet pendant 1 an)

1.2.3. PREVISIONS ECONOMIQUES ET BESOINS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

1.2.3.1. PERSPECTIVES SUPRA-COMMUNALES

Bien que concernée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Provence Verte actuellement en cours de révision pour tenir compte du nouveau périmètre, la commune de La Verdière ne devrait pas être visée par des actions majeures en matière d'économie.

En effet, le SCoT actuel met déjà en lumière les différents pôles existants et leur éclatement sur le territoire. Il vise à conforter les pôles majeurs existants (Brignoles, Saint Maximin La Sainte Baume) tout en confortant les pôles secondaires (Carcès, Barjols, Rians).

La commune de La Verdière, proche des pôles secondaires de Barjols et Rians, ne devrait pas voir de projets à portée intercommunale sur son sol.

Il y a un schéma de développement commercial dans le SCoT de la Provence Verte. La révision de ce SCoT entraîne la révision de ce schéma qui concernera donc La Verdière. A noter qu'une étude économique locale a été lancée par la Communauté de Communes Provence Verdon enfin d'année 2015 pour connaître les besoins sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Concernant d'éventuels projets énergétiques, notons qu'il n'y a aucun projet photovoltaïque dans les environs. De plus, le projet éolien dit « des Pallières », porté par la Communauté de Communes Provence Verdon, se trouve vsur les communes d'Esparron de Pallières, Saint Martin de Pallières et Seillons Source d'Argens. La commune de La Verdière possède déjà son parc photovoltaïque et ne souhaite pas de projets éoliens.

1.2.3.2. LES BESOINS LOCAUX

Au niveau local, 4 enjeux apparaissent.

Le premier consiste à soutenir et développer autant que faire se peut le commerce et les services au sein du village. Celui-ci doit retrouver sa vocation sociale (lieu d'échanges) et économique. Cette question répercute d'autres thématiques : le stationnement, les déplacements doux, les équipements collectifs, etc.

Le second enjeu vise à regrouper si possible les activités artisanales et/ou de services réparties sur l'ensemble de l'agglomération. Aujourd'hui, faute de zone artisanale locale, le tissu économique local a investi des parcelles privées générant des conflits de voisinage, des difficultés de circulation, un problème de visibilité (image de l'entreprise), etc. Plusieurs entrepreneurs sont en attente d'une zone mesurée permettant en outre de mutualiser des équipements, créer une synergie, etc.

Le troisième enjeu vise à conforter, voire étendre, l'activité agricole. La commune, au regard du nombre d'exploitants agricoles motivés et garants de produits de qualité, doit pouvoir asseoir le rôle économique, social et paysager de l'agriculture au travers de son PLU (entre autres actions).

Enfin, la Commune souhaite jouer pleinement son rôle de porte d'entrée du Parc Naturel Régional du Verdon. Il s'agit de renforcer le rôle touristique du territoire, aujourd'hui largement sous exploité. Des actions propres à l'hébergement touristique, à la valorisation du village et son château, aux sentiers de randonnée, etc. devront être mises en oeuvre.

PREVISIONS ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT : LA SYNTHESE

- Malgré un SCoT en révision, territoire non propice à une zone d'activités économiques (nombreux pôles déjà à équilibrer avec Brignoles, Saint Maximin la Sainte Baume, Barjols, Carcès et Rians) ; Absence de SDC

- Pas de projet éolien dans les environs ; Projet photovoltaïque dit des Pallières porté par la CCPV sur les communes d'Esparron de Pallières, Saint Martin de Pallières et Seillons Source d'Argens

- Souhait de maintenir des commerces et services de proximité, notamment dans le village (rôle économique et social)

- Souhait de regrouper les activités artisanales sur un même site pour limiter les nuisances en agglomération (actuellement : éclatement du tissu économique au sein des zones d'habitat) malgré une contrainte foncière forte

- 1er grand axe de développement économique : Soutien à une agriculture locale dynamique, de qualité – Recherche d'autosuffisance

- 2e grand axe de développement économique : Développement du rôle touristique - jouer la carte de l'entrée du Parc Naturel Régional du Verdon, asseoir la renommée du château, développer celle du village, diversifier l'offre en hébergement touristique, etc.

CCPV : Communauté de Communes Provence Verdon
SDC : Schéma de Développement Commercial
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale